



Reconnaissance père biologique

Par **toutounette**, le **25/05/2012** à **11:25**

bonjour, j'ai un petit garçon de 1 an, et son père biologique souhaite le reconnaitre en sachant qu'il na jamais voulu, maintenant étant séparé il veut faire reconnaitre son fils. Qu'elles sont les démarches? Devenons nous passer devant un juge? Sommes nous obliger de faire une garde partagée...?

Par **youris**, le **25/05/2012** à **13:02**

bjr,
il lui suffit d'aller dans une mairie avec sa carte d'identité pour effectuer la reconnaissance de son enfant.
il aura leqs droits et obligations d'un père en particulier il devra participer à l'éducation et à l'entretien de son enfant.
en cas de désaccord vous devrez contacter le juge aux affaires familiales.
cdt